



SYNDICAT DE COMMUNES POUR L'ÉTUDE, LA RÉALISATION ET LA GESTION D'INSTALLATIONS SPORTIVES

ARRETE 2023-02

**ARRETE PORTANT ANNULATION DE L'ARRETE
N°2023-01 PORTANT FERMETURE DES
INSTALLATIONS SPORTIVES DU COMPLEXE SPORTIF
SCHWEITZER DU 6 AU 8 OCTOBRE 2023**

Le Président du Syndicat de communes pour l'étude, la réalisation et la gestion d'installations sportives ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment en son article L2122-21,

Considérant l'organisation des échanges franco-allemands entre les communes de Soisy-sous-Montmorency et Freiberg-am-Neckar du vendredi 6 octobre 2023 au dimanche 8 octobre 2023,

VU l'arrêté n°2023-01 portant fermeture des installations sportives du complexe sportif Schweitzer du 6 au 8 octobre 2023,

Considérant qu'il convient d'annuler l'arrêté qui comporte une erreur matérielle,

ARRETE

Art. 1. : L'arrêté 2023-01 du 21 septembre 2023 est annulé.

Fait à Soisy-sous-Montmorency
Le 27 septembre 2023

Le Président du SCERGIS



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **28 SEP. 2023**

Affiché et/ou notifié le : **28 SEP. 2023**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **28 SEP. 2023**

La présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

SOISY-SOUS-MONTMORENCY - ANDILLY - MARGENCY

SIÈGE SOCIAL : HOTEL DE VILLE - BP 50029 - 95230 SOISY SOUS MONTMORENCY

TEL. : 01 39 34 28 96 - FAX : 01 34 05 21.66